

Communiqué de presse
Les Trophées 2023 de la propreté urbaine



La ville de Bruxelles remporte le 1^{er} Grand Prix de l'AVPU. Le 2^e Grand Prix a été attribué ex-aequo à la ville de Chartres et la ville de Metz. Enfin, le 3^e Grand Prix a été attribué au Grand Lyon. La présentation des Trophées s'est déroulée lors des Rencontres Européennes de l'AVPU le 30 novembre et le 1^{er} décembre à Metz. Vingt-deux collectivités ont présenté 24 Trophées répartis en six catégories :

Équipements et process

- Bruxelles, pour la boutique Troc & Brol
- Nancy, pour la collecte des cartons
- Nantes métropole, pour le projet Stritter
- Paris, pour la déchetterie mobile
- Toulouse métropole, pour la gestion des interventions et du patrimoine

Développement durable

- Grenoble, pour les fontaines urbaines
- Lyon métropole, pour les actions Rives de Saône
- Mâcon, pour le cheval au service de la ville

Communication

- Région de Bruxelles, pour le Brussels orange Challenge
- Grenoble, pour la campagne mégots
- Versailles, pour sa campagne globale

Sensibilisation

- BeWapp, pour la famille Biwy
- Chartres, pour l'opération « Vis ma vie »
- Grand-Quevilly, pour l'opération « zorromégots »
- Gravelines, pour l'opération « Recycl'Art »
- Metz, pour le module « self défense »
- Toulouse métropole, pour la cellule médiation sensibilisation

Management

- Metz, pour le challenge dextérité
- Rouen, pour le management participatif
- Saint-Brieuc, pour l'escape game
- Schaerbeek, pour la vidéo comme support de communication interne

Actions participatives

- Illkirch, pour la convention partenariale avec la restauration nomade
- Le Havre, pour les actions de propreté citoyenne
- Strasbourg métropole, pour une approche globale de la participation citoyenne

Le 1^{er} Grand Prix a été décerné à la ville de Bruxelles pour la création dans le quartier des Marolles, quartier densément peuplé et enregistrant de fortes inégalités sociales, d'un magasin gratuit où l'on trouve des objets abandonnés dans le quartier. Au « Troc & Brol », on trouve de tout : des meubles récupérés à domicile par la collecte ou déposés sur place, des invendus du marché, de la vaisselle, des livres, de l'électroménager, des vêtements... Ce lieu améliore la propreté du quartier en évitant des dépôts sauvages mais il remplit également un rôle social et participe à l'économie circulaire.

Le 2^e Grand Prix a été décerné ex-aequo à la ville de Chartres et la ville de Metz. Chartres a présenté l'opération « vis ma vie d'un agent de la propreté » qui permet de mettre en situation un habitant dans le rôle d'un agent de la propreté. La ville de Metz a présenté « le challenge dextérité » qui, dans le cadre d'un appel à volontaire, a permis de tester des équipes sur leur capacité à nettoyer en toute sécurité. La finale



Association des Villes
pour la Propreté Urbaine

du challenge s'est déroulée en présence de Monsieur le Maire à l'occasion de l'inauguration du nouveau centre d'exploitation.

Le 3^e Grand Prix a été décerné au Grand Lyon pour son opération « Au bout des quais, la mer » qui a permis de réduire la présence des déchets au sol sur les bas ports et la pollution de la Saône en mettant en place une communication adaptée et de nouveaux équipements plus adaptés à la fréquentation intensive de ces lieux festifs.

Présentation de l'AVPU

Créée en 2010 à l'initiative d'une vingtaine de villes, l'AVPU poursuit son développement et regroupe aujourd'hui plus de 250 collectivités. La quasi-totalité des villes de plus de 100 000 habitants sont adhérentes de l'AVPU mais de nombreuses collectivités de petite ou moyenne taille adhèrent également à l'association. Des villes belges, suisses et luxembourgeoises sont également adhérentes.

Sa mission première a été de concevoir un dispositif d'évaluation de la propreté urbaine : les **Indicateurs Objectifs de la Propreté** (IOP) qui permet à chaque ville adhérente de se positionner par rapport aux valeurs moyennes et d'identifier ses points forts et ses points faibles.

Au-delà de la gestion des IOP, l'AVPU organise des cycles d'échange entre collectivités à l'échelle régionale, nationale et européenne.

En 2016, l'AVPU crée le Label « Ville Eco-propre » pour encourager les villes à améliorer durablement la propreté urbaine ainsi que les Trophées de l'AVPU pour valoriser les démarches innovantes et faire connaître les bonnes pratiques.

Contact presse :

Hervé Guillaume – Tél. : 06 80 05 00 03 – courriel : herve.guillaume@avpu.fr